

Date de mise à jour : 08/10/2021

Axe : 1 VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE

Objectif : 1.3 Se déplacer autrement



Action : 1.3.1 Elaborons un plan de mobilité

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Transport / GES / Energie	Adaptation	X	X	X	

**Porteur(s) de l'action :** Communauté d'agglomération de Haguenau (CAH) contact [julien.moutier@agglo-haguenau.fr](mailto:julien.moutier@agglo-haguenau.fr)  
Communauté de communes de la Basse Zorn (CCBZ) contact [chloe-grasser@cc-basse-zorn.fr](mailto:chloe-grasser@cc-basse-zorn.fr)

**Partenaire(s) technique(s) :** Transitec (CAH), ADEUS (CCBZ), ADEME (CCBZ), Collectivité européenne d'Alsace

**Partenaire(s) financier(s) :** Collectivité européenne d'Alsace, ADEME

## Contexte

En 2018, le transport occupe le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de l'Alsace du Nord avec 35% des émissions, en progression de 17% par rapport à 1990. Au sein du secteur transports, les voitures représentent la majorité des émissions de GES (54% en 2017). Le transport est également le 1<sup>er</sup> émetteur de NOx (oxydes d'azote).

Deux intercommunalités se sont lancées dans la mise en œuvre volontaire d'un plan de mobilité simplifié :

**La Communauté d'Agglomération de Haguenau** a lancé en 2018, l'élaboration d'un plan de déplacements intercommunal (PDI). Il vise à traduire les volontés politiques du Projet de Territoire en une série de mesures concrètes. Cela concerne à la fois l'accessibilité globale du territoire, ainsi que la conception d'une offre multimodale de transport intra CAH pour relier toutes les communes aux pôles de services et points de connexion avec les réseaux de transport régionaux. 4 enjeux ont émergé du diagnostic : défendre l'accès à la mobilité pour tous, maintenir l'attractivité économique et résidentielle du territoire, améliorer le bilan environnemental de la mobilité, adapter les coûts de la mobilité au contexte financier actuel. Instrument stratégique, le PDI permet à la CAH de coordonner son action en faveur de l'amélioration des offres de mobilités et de définir un calendrier de mise en œuvre à court et à moyen termes.

**La Communauté de Communes de la Basse Zorn** s'est engagée fin 2020 dans l'élaboration d'un plan de mobilité, démarche découlant de son projet de territoire 2030. Le diagnostic a fait ressortir 4 grandes familles d'enjeux : les déplacements de proximité, les connexions avec les réseaux de mobilité structurants, notamment en matière cyclable, l'équilibre entre l'autonomie des flux de circulation routiers et la diminution des nuisances et l'accessibilité aux pôles générateurs d'emplois et de services, principalement l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et la CAH, en transports en commun et covoiturage.

## Descriptif de l'action

**Les actions du PDI de la CAH s'organisent autour de 3 axes stratégiques :**

- Maitriser la dépendance à la possession et l'usage de l'automobile en offrant des alternatives et l'articulation urbanisme-transport
- Développer les modes les plus adaptés à la dynamique du territoire pour faciliter l'accès tous modes aux secteurs présentant un atout pour le territoire
- Optimiser les réseaux et les offres de services en visant un meilleur équilibre entre les coûts environnementaux, les coûts d'exploitation et les usages réels

Un premier portefeuille d'actions à court terme porte sur 3 thématiques principales :

- Le transport collectif : dans le cadre du renouvellement de la DSP RITMO, renforcement du réseau, amélioration de l'information voyageur et de la billettique, transition vers du matériel roulant plus propre ...
- Le vélo et marche à pied : élaboration d'un Schéma Directeur Vélo de la CAH, réalisation d'itinéraires cyclables, organisation d'une Fête du vélo à destination du grand public ...
- Les services et nouvelles formes de mobilité : approfondissement des études et le lancement d'expérimentations pour la mise en place de services à la mobilité dans les territoires ruraux volontaires

Un deuxième portefeuille d'actions à moyen terme sera défini et concernera notamment l'intermodalité et la traduction des enjeux multimodaux dans l'organisation du réseau routier.

**En cours de validation, les actions du plan de mobilité simplifié (PMS) de la CCBZ devraient s'organiser autour de 4 axes principaux :**

- Développer le réseau cyclable de manière structurée : en donnant la priorité aux pistes structurantes (Hoerdt/Bischwiller et vers Gamsheim), puis aux accès aux gares, puis aux plus longues distances vers les lieux de travail et de loisirs et enfin le maillage plus fin.
  - Améliorer la desserte en transports en commun en travaillant avec les territoires voisins (CAH et EMS).
  - Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les non cyclistes.
- Accompagner la transition vers les véhicules électriques.

Calendrier							Budget
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Elaboration du PDI - volet plan d'actions -							CAH : 120 000 € TTC (coût d'études)
	Mise en œuvre 1 <sup>ère</sup> partie du plan d'actions		Mise en œuvre 2 <sup>ème</sup> partie du plan d'actions				
Elaboration du PMS		Mise en œuvre du plan d'actions					CCBZ : 49 000 € TTC (coût d'élaboration du PM)
Indicateurs de suivis							Objectifs
Plan d'actions définis							
Etat d'avancement des actions de chaque plan							